



Chœur de l'Huveaune

Mécénat des particuliers

Pour devenir mécène du Chœur de l'Huveaune, il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous, et soit

- joindre un **chèque** libellé à l'ordre de : "Association Chœur de l'Huveaune" et envoyer le tout à l'adresse
Trésorier de l'Association Chœur de l'Huveaune
c/o Madame Anne Popoff
10, route de Marseille
83860 Nans-les-Pins
- effectuer un **virement** sur le compte de l'Association
Crédit Agricole FR76 1910 6000 1343 6248 3424 118
en mentionnant « MECENAT »
- ou faire un don en **espèces** au Trésorier

Dans tous les cas, un reçu fiscal vous sera adressé, à joindre à votre déclaration fiscale.

D'ores et déjà, le Chœur de l'Huveaune tient à vous remercier chaleureusement de votre générosité.

Je déclare devenir mécène du **Chœur de l'Huveaune**

Montant du don de mécénat : €
Par (barrer les mentions inutiles) Chèque N°.....
Virement sur le compte
Espèces

Nom/Prénom :

Adresse :

Date :

Signature :